



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20251107-D25_32-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **11**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 28 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD

Pouvoirs : Norbert CHIODINI à Sylvie AUROY, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

Absents : Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET, Stéphane GREVE, Jean BARDET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Aurore MOSSIERE

25/32

Secrétaire de séance : Jacqueline PECORARO

Objet :

Décision modificative n°1 pour le Budget de l'extension de l'école

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses			
Chapitre 21 article 2131	2.060.700 €	536.979,40 €	2.597.679,40 €
TOTAL	2.553.203 €	536.979,40 €	3.090.182,40 €
Recettes			
Chapitre 16 article 1641	168.020,60 €	536.979,40 €	705.000 €
TOTAL	2.553.203 €	536.979,40 €	3.090.182,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette modification.

Le secrétaire de séance
Jacqueline PECORARO

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,